



PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

AGENCE NATIONALE D'INCLUSION ECONOMIQUE ET SOCIALE (ANIES)

PROJET DE RIPOSTE D'URGENCE ET D'APPUI AU PROGRAMME NAFA (PRU-APN)

Financement : Banque Mondiale IDA D6540-GN

AVIS A MANIFESTATIONS D'INTERET**SERVICES DE CONSULTANTS POUR LE RECRUTEMENT D'UN EXPERT EN SANTE,
SECURITE AU TRAVAIL ET EN ENVIRONNEMENT**

Date de début : 01 Juillet 2024

Date limite : 15 Juillet 2024

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Le Gouvernement de la République de Guinée bénéficie d'un Don de soixante-dix (70) millions US\$ et d'un crédit de 80 millions US\$ de la part de la Banque mondiale, au titre du Projet de Riposte d'Urgence et d'Appui au Programme Nafa (PRU-APN). Les objectifs de développement du projet sont de développer les éléments constitutifs d'un système national de protection sociale réactif aux chocs et d'accroître l'accès des ménages pauvres et vulnérables à des filets sociaux réactifs aux chocs. L'Agence Nationale d'Inclusion Économique et Sociale (ANIES), sous la tutelle de la Présidence, est l'agence chargée de l'exécution du projet. Le projet est d'une durée de six ans (2020-2026).

Le projet comprend cinq composantes :

Composante 1 : Transferts monétaires d'urgence

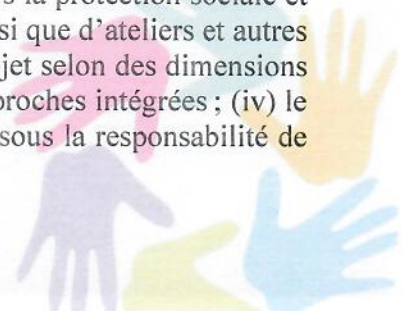
La première composante du Projet est axée sur l'octroi d'un secours d'urgence, sous forme de transferts monétaires, destinés à atténuer les impacts de la crise sanitaire liée à la COVID-19 et d'autres chocs covariants sur les ménages en situation de pauvreté et de vulnérabilité en Guinée.

Composante 2 : Transferts monétaires et mesures d'accompagnement au titre du Programme Nafa

La seconde composante du Projet appuiera la transition de l'intervention de transferts monétaires d'urgence vers le Programme Nafa de transferts monétaires « classiques » — aligné sur la vision et le mandat de l'ANIES. Cette composante est divisée en deux sous-composantes : Elle offrira des transferts monétaires aux plus pauvres de la population des zones ciblées, qui seront accompagnés d'un programme robuste de mesures d'accompagnement et d'un pilote d'inclusion productive.

Composante 3 : Renforcement des institutions de protection sociale et des systèmes de prestation réactifs aux chocs

Les activités comprendront (i) le développement de systèmes adaptatifs, qui permettront une réponse rapide aux chocs covariants externes, tels que les pandémies, les changements climatiques ou les catastrophes naturelles ; (ii) le renforcement des capacités de l'ANIES, notamment de sa faculté à travailler efficacement à l'inclusion économique et sociale des pauvres, à travers la protection sociale et d'autres instruments par le biais de formations et autres soutiens techniques, ainsi que d'ateliers et autres événements d'apprentissage ; (iii) la conduite d'une évaluation d'impact du Projet selon des dimensions clés, notamment les impacts sur le bien-être des transferts monétaires et des approches intégrées ; (iv) le renforcement des systèmes existants de prestation de protection sociale placés sous la responsabilité de



l'ANIES, y compris les activités en cours de ciblage et d'enregistrement, et développera de nouveaux systèmes au besoin, notamment sur les aspects de numérisation.

Composante 4 : Gestion du projet et suivi et évaluation

Cette Composante financera les dépenses liées à l'achat de biens, de travaux, de services de consultants et de tout autre service nécessaire à la gestion quotidienne, à la mise en œuvre et au suivi des activités liées au Projet. Cette Composante couvrira aussi le développement de matériel de communication et de plaidoyer pour l'ANIES et ses activités.

Composante 5. Réponse urgente (CERC)

Cette composante a été activée suite à un incendie d'origine indéterminée qui s'est déclaré au principal dépôt d'hydrocarbures de la Société Guinéenne de Pétrole (SGP) à Kaloum, dans le quartier Coronthie à Conakry dans la nuit du 17 au 18 décembre 2023. L'explosion a provoqué un incendie massif et le dégagement d'une épaisse fumée noire. Quelques 989 maisons et infrastructures critiques, y compris des centres communautaires, des réseaux d'adduction d'eau, des établissements scolaires et de santé, ont été entièrement ou partiellement endommagés. Un épais nuage de fumée visible provenant du site ayant explosé a couvert une grande partie de la municipalité de Kaloum.

Sur la base d'une évaluation rapide des dommages, pertes et besoins (RDNA), un plan d'action d'urgence (PAU) a été établi pour appuyer le gouvernement dans certains secteurs ciblés afin de rétablir la situation et relancer les secteurs suivant le principe de reconstruire en mieux. L'objectif global du PAU est d'apporter une réponse adéquate et rapide aux besoins des populations victimes de l'explosion du dépôt pétrolier de Kaloum à Conakry et de renforcer les capacités des interventions des structures ciblées de l'Etat en situation d'urgence. De manière spécifique, il vise à terme de : (i) soutenir la réparation d'urgence de certaines infrastructures critiques endommagées (écoles et bâtiments administratifs), (ii) soutenir la fourniture d'électricité, et (iii) de renflouer et renforcer les capacités d'intervention en situation d'urgence des structures spécialisées de l'Etat en charge de la gestion des crises.

Le PAU prévoyant la réhabilitation/reconstruction de certaines infrastructures critiques (écoles, bâtiments administratifs) et l'acquisition de certains équipements techniques, l'ANIES devrait être renforcée techniquement sur ce sujet. Pour cela, un personnel à minima composé d'un expert en infrastructure ayant une bonne connaissance sur les questions d'énergie et un expert en sauvegarde environnementale et sociale devraient être recrutés dès l'activation de la CERC.

2. OBJECTIF DU RECRUTEMENT

Les présents termes de références sont élaborés pour recruter un expert en santé, sécurité au travail et en environnement en vue de renforcer les capacités de ANIES-PRU-APN afin de s'assurer que les aspects sociaux et environnementaux des activités éligibles dans le cadre Plan d'action d'urgence et autres confortations prévues seront effectivement réalisées dans le respect des normes de sauvegardes environnementales et sociales.

3. TACHES DU CONSULTANT

Placé sous l'autorité du Coordonnateur du PRU-APN et de son contrôle, le Consultant en Santé, Sécurité au Travail et en Environnement développe des mesures de santé et de sécurité au travail conformes à la réglementation nationale et au Cadre environnemental et social de la Banque mondiale, en particulier à la Norme Environnementale et Sociale (NES) 2, Directives environnementales, sanitaires et sécuritaires générales du Groupe de la Banque mondiale et aux meilleures pratiques internationales, sur la base des mesures SST résumées dans le Plan de Gestion de la Main d'œuvre ; et

met en place un système de suivi continu pour évaluer leurs efficacités. Spécifiquement, Il veillera à la demande du coordinateur sur l'exécution des tâches suivantes :

a) Évaluation des Risques :

- Identifier et évaluer les risques pour la santé et la sécurité au travail dans l'environnement professionnel de tous les agents qui seront recrutés, à temps plein ou partiel, dans le cadre de la réalisation des activités éligibles du PAU-CERC, en particulier, pour réaliser le recensement, les cartographies ainsi que les différentes enquêtes. Les risques principaux à ce stade relèvent principalement des accidents de circulation, aussi bien pour les agents piétons que ceux conduisant des motocyclettes ou véhicules. En outre, les engins roulants du projet devront être suivis pour leur entretien et vidange, afin de prévenir les risques de déversement accidentel d'huile et la contamination par les hydrocarbures, Enfin les déchets électroniques (tels que les téléphones, tablettes, ordinateurs, piles...) et autres déchets issus des opérations de recensement devront être gérés conformément aux dispositions de la NES3 et Directives environnementales, sanitaires et sécuritaires générales ;
- Élaborer et mettre en œuvre des plans d'urgence et des procédures de sécurité.

b) Élaboration des Consignes et mesures de Santé et Sécurité au Travail et des mesures de gestion environnementale :

- Préparer des consignes de santé et sécurité pour les agents qui seront recrutés, à temps plein ou partiel, dans le cadre de la réalisation des activités éligibles du PAU-CERC – y compris consignes de conduite en voiture/moto et la gestion des activités de sauvegarde environnementale en conformité avec les dispositions de l'Accord de financement, du Plan d'Engagement Environnemental et Social (PEES) et du Manuel de procédures de la CERC activée sur le Projet PRU-APN.
- Etablir un plan de gestion des déchets et suivre sa mise en œuvre ;
- Etablir les procédures d'entretien des engins roulants et veiller sur la conformité.

c) Formation, sensibilisation et appui aux acteurs de mise en œuvre du Projet :

- Organiser des sessions de formation régulières sur les questions de santé et de sécurité au travail les agents recrutés, à temps plein ou partiel, dans le cadre de la réalisation des activités éligibles du PAU-CERC) ;
- Sensibiliser les parties prenantes externes, y compris les élus locaux (municipalités locales), les chefs coutumiers/religieux aux pratiques sécuritaires ;
- Communiquer efficacement les politiques de SST aux employés et assurer un dialogue ouvert sur les questions liées à la sécurité au travail ;
- Promouvoir une culture de la sécurité au sein de l'organisation en continuant à sensibiliser les employés aux enjeux de santé et sécurité au travail ;
- Former les membres des équipes à la gestion des déchets issus des opérations de réhabilitation des infrastructures critiques ;

- Veiller à la mise en place d'une assurance-maladie pour les agents/autres travailleurs pendant la durée de mise en œuvre des activités du PAU et pendant les formations ;
- En rapport avec les Consultants en développement social et en VBG du PRU-APN, sensibiliser les travailleurs sur le Code de Conduite contre les abus et harcèlement sexuel.

d) Suivi et Évaluation :

- Faire le suivi de la mise en œuvre du Plan d'Engagement Environnemental et Social (PEES) et participer à son évaluation ;
- Faire le suivi de la mise en œuvre des Procédures de Gestion de la Main d'œuvre (PGMO) et du Plan de Mobilisation des Parties Prenantes et participer à leur évaluation
- Suivre les éventuelles préoccupations environnementales et sociales du projet et les traiter conformément au CGES et le PEES ;
- Suivre la mise en application des manuels, plans et instruments de sauvegardes en matière de santé occupationnelle et environnementale en conformité aux exigences nationales et aux normes de la Banque mondiale ;
- Participer à l'opérationnalisation du Mécanisme de Gestion des plaintes (MGP) pour les travailleurs ;
- Effectuer des inspections régulières sur le lieu de travail pour s'assurer que les normes de sécurité sont respectées ;
- Réaliser des audits réguliers pour évaluer l'efficacité des mesures en place et garantir la conformité aux normes SST établies ;
- S'assurer que les employés ont accès et utilisent correctement les équipements de protection individuelle nécessaires : casques, gants, gilets, éclairage, etc. ;
- S'assurer que les employés suivent les consignes pour les conducteurs motos et de véhicules (casques, ceintures) ;
- S'assurer que les agents ont un permis de conduire ;
- Enquêter sur les accidents du travail pour comprendre les causes et mettre en place des mesures préventives ;
- Suivre les indicateurs clés de performance en matière de SST, rédiger des rapports réguliers et recommander des améliorations ;
- Mettre en œuvre les recommandations émises lors d'inspections, d'audits ou d'enquêtes pour améliorer la sécurité au travail ;
- Préparer des rapports consolidés sur les performances en matière de santé et de sécurité au travail à l'échelle nationale, intégrant les données de toutes les régions ;
- En cas d'incidents graves, coordonner la gestion des situations d'urgence à l'échelle régionale ;
- Participer aux missions d'appui technique de l'IDA et suivre la mise en œuvre des recommandations.

4. PROFIL DU CONSULTANT

Pour mener à bien cette mission, le Consultant en Santé, Sécurité au Travail et en Environnement du projet devra avoir les qualifications minimales ci-dessous :

- Être titulaire d'un diplôme universitaire de niveau Bac+4 ans au moins en Sciences de la Nature ou similaire (au moins le niveau Master dans les domaines relatifs à la Santé et Sécurité au Travail (S&ST) ou en Environnement, est préférable). Une formation en évaluation environnementale et sociale serait un atout.
- Avoir au moins cinq (5) ans d'expérience en tant que spécialiste en Santé et Sécurité au Travail (S&ST) ou en environnement dans la mise en application des politiques en matière de protection environnementale, au sein des projets financés par des partenaires techniques financiers, y compris la Banque mondiale, le secteur minier, la Banque Africaine de Développement pour ne citer que ceux-là.
- Avoir mené, ou participé en tant que spécialiste en Santé et Sécurité au Travail (S&ST) et en environnement à au moins quatre (4) études d'impacts environnementales et sociales (EIES) des projets de développement. Des expériences antérieures dans la mise en œuvre des Plans de Gestion Environnementale et Sociale dans les projets financés par la Banque mondiale ou la BAD seront considérées comme un atout.
- Avoir une bonne connaissance des directives, des exigences et des procédures des agences de financement (Banque mondiale, Banque Africaine de Développement, etc.) en matière de Santé et Sécurité au Travail (S&ST) et de protection environnementale et sociale ;
- Avoir des expériences dans la mise en œuvre des projets financés par des organismes internationaux ;
- Avoir une bonne maîtrise de la réglementation Guinéenne relative à la Santé et Sécurité au Travail (S&ST) et aux évaluations environnementales et sociales.
- Avoir la capacité de travailler avec des équipes et des organisations multidisciplinaires notamment dans un environnement multi-projets ;
- Avoir une attitude responsable et flexible et une capacité à exécuter une variété de tâches sous supervision minimale ;
- Avoir une bonne connaissance des outils informatiques et applications Microsoft Office, notamment les programmes informatiques suivants : Excel, Word, PowerPoint, E-mail (courrier électronique) et l'Internet appuyés par des attestations dûment certifiées.
- Avoir une bonne capacité rédactionnelle en français
- Avoir une expérience en gestion de l'environnement serait un atout.

5. LIEU D'AFFECTION ET DUREE DU CONTRAT

Le poste à pourvoir est basé à Conakry. Le contrat sera individuel, négocié et signé sur la base des présents Termes de référence. La durée de contrat est d'un an renouvelable sur la base des résultats d'une évaluation annuelle des performances de l'expert et qui sera réalisée avant la fin du contrat.

6. LIVRABLES

Le consultant fournira des rapports périodiques (mensuels, trimestriels, semestriels) de sa prestation et des rapports de missions de terrain.

7. OBLIGATIONS DE RESULTAT POUR LE CONSULTANT ET CLAUSES DE RESILIATION

Au cas où la coordination du projet et l'IDA fixent au consultant des objectifs quantifiables (avec indication d'un système de notation associée), l'évaluation du consultant s'effectuera sur la base de tels critères. Le contrat du consultant sera reconduit ou résilié en fonction du résultat de l'évaluation. Le consultant sera informé au moins un mois avant la fin du contrat, des résultats de l'évaluation et de la décision de reconduire ou de résilier le contrat. De même, en cas de décision du consultant de démissionner, il sera soumis à l'obligation de respecter un mois de préavis.

NB : Conformément aux dispositions du paragraphe 1.11 d) des Directives "Sélection et Emploi des Consultants par les Emprunteurs de la Banque Mondiale, édition de Mai 2004, révisées en Octobre 2006 et Mai 2010, les fonctionnaires en position de disponibilité sont éligibles à condition qu'ils ne soient pas engagés par le Ministère de tutelle du projet immédiatement avant leur mise en disponibilité, et que leur emploi ne donne pas lieu à un conflit d'intérêt "

Si le candidat retenu est fonctionnaire de l'administration, il devra au préalable fournir une copie de son arrêté de mise en position de disponibilité avant la signature de son contrat

8. METHODE DE SELECTION

Le consultant sera sélectionné selon la méthode de sélection des Consultant Individuel (CI), conformément aux directives du manuel des opérations de la CERC activée.

9. DOSSIERS A FOURNIR


Le dossier de candidature devra comporter une lettre de motivation, un Curriculum Vitae détaillé daté et signé (préciser les coordonnées de trois (3) employeurs précédents), les copies légalisées du ou des diplômes par les autorités compétentes (service de scolarité de l'Institution ayant délivré le diplôme) et les attestations de travail ou tout autre document faisant foi de l'expérience acquise, notamment, d'attestations de bonne exécution de missions similaires.

10. DATE LIMITE ET LIEU DE REMISE DES CANDIDATURES

Les candidatures doivent être adressées à Monsieur le Directeur Général de l'ANIES/PRU-APN, et déposées au siège de l'ANIES à Cameroun, Commune de Dixinn en face de la station TOTAL, ou envoyées par voie électronique à l'adresse suivante : contact@anies.gov.gn à ssekounamie@gmail.com au plus tard le 15 Juillet 2024 à 10 h GMT, avec la mention en objet « recrutement d'un expert en santé, sécurité au travail et en environnement en appui au Projet de Riposte d'Urgence et d'Appui au Programme Nafa (PRU-APN) ».

Fait à Conakry, le 28 Juin 2024

Le Directeur Général de l'ANIES


Sayon DAMEBE

